

/ COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE /

Désignation à l'unanimité du Bureau des nouvelles instances dirigeantes de l'AMF

Lors du 103^{ème} Congrès des maires et présidents d'intercommunalités de France, les adhérents de l'AMF ont élu, le 17 novembre dernier, **David LISNARD** président de l'Association, ainsi que le Bureau (36 membres) et le Comité directeur (100 membres) pour trois ans.

Le Bureau du 18 novembre avait également désigné le 1^{er} vice-président délégué, **André LAIGNEL** et adopté la résolution générale de l'association à l'unanimité de ses membres.

Pour mettre en œuvre et porter cette résolution, le Bureau élu le 17 novembre s'est réuni ce jour et a procédé, toujours à l'unanimité, au renouvellement des instances dirigeantes suivantes :

Secrétaire générale

Murielle FABRE, maire de Lampertheim (67)

Trésorier général

François DELUGA, maire du Teich (33)

2ème Vice-président

Philippe LAURENT, maire de Sceaux (92), chargé des relations avec les organisations patronales et syndicales pour renforcer l'ouverture de l'AMF sur la société civile

Vice-présidents*

- Catherine LHÉRITIER, maire de Valloire-sur-Cisse (41), présidente de l'Association départementale de Loir-et-Cher
- **Nicolas DARAGON**, maire de Valence (26), président de Valence Romans Agglo président de l'Association départementale de la Drôme
- **Guillaume GUÉRIN**, président de la communauté urbaine de Limoges métropole (87)
- Mohamed GNABALY, maire de L'Île-Saint-Denis (93)
- **Michaël DELAFOSSE**, maire de Montpellier (34), président de Montpellier Méditerranée Métropole
- **Gilles LEPROUST**, maire d'Allonnes (72)
- Caroline CAYEUX, maire de Beauvais (60), présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

Les membres du Bureau exécutif (B9)

- **David LISNARD**, président de l'Association des maires de France, maire de Cannes (06), président de l'agglomération Pays de Lérins
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), président de la communauté de communes du Pays d'Issoudun
- Murielle FABRE, maire de Lampertheim (67)
- François DELUGA, maire du Teich (33)
- **Guy GEOFFROY**, maire de Combs-la-Ville (77), président de l'Association départementale des maires de Seine-et-Marne
- **Jacqueline BELHOMME**, maire de Malakoff (92)
- Philippe LAURENT, maire de Sceaux (92)
- Catherine VAUTRIN, présidente du Grand-Reims (51)
- Gaël PERDRIAU, maire de Saint-Etienne (42), président de Saint-Etienne métropole

Secrétaires généraux adjoints

- **Joël BALANDRAUD**, maire de Evron (53), président de la communauté de communes des Coëvrons, président de l'Association départementale de la Mayenne
- **Isabelle LE CALLENNEC,** maire de Vitré (35), présidente de la communauté d'agglomération Vitré Communauté
- Thierry REPENTIN, maire de Chambéry (73)
- Joseph SÉGURA, maire de Saint-Laurent-du-Var (06)

Trésorier général adjoint

- Frédéric VALLETOUX, maire de Fontainebleau (77)
- * Ont été également désignés à l'unanimité les co-présidents des commissions permanentes thématiques qui, lorsqu'ils sont membres du Bureau, sont de droit vice-présidents de l'Association.

La liste complète des membres du Bureau et du Comité directeur est disponible sur le site <u>Les instances de</u> l'AMF

A Propos de l'AMF

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités et des intercommunalités. Plus de 34 000 maires et présidents d'intercommunalité en sont aujourd'hui adhérents.

Force de proposition et de représentation, l'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, très en amont des projets, partout où se jouent l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement. Dans le cadre de leur activité de conseil et d'aide à la décision, les services de l'AMF exercent un suivi continu de l'actualité législative et réglementaire des collectivités. Ils conduisent un travail d'expertise approfondie qui permet de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité.

https://www.amf.asso.fr/